

CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES-LE-SEC
SEANCE DU 04 AVRIL 2023
CLOTURE DU PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt trois, le quatre avril, à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude REGNIEZ, Maire.

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard
1	REGNIEZ Claude	P			
2	COLEAU Olivier	P			
3	PLACIDE Carole	P			
4	CARPENTIER Dominique	P			
5	MENEGHETTI Audrey	P			
6	RAMETTE Jean Marie	P			
7	FLEUET Laurence	P			
8	FIEVEZ Daniel	P			
9	HELBECQUE Nathalie	A			19H15
10	DELOFFRE Virginie	P			
11	BAYET Geoffrey	P			
12	DOUCHEMENT Marie	P			
13	DELVAUX Eric	E		MUYS Vincent	
14	TISON Sophie	A			
15	MUYS Vincent	P	X		
Nombre de conseillers présents		12	Nombre de procuration		1
Nombre de conseillers absents		3	Nombre de voix		13

Secrétaire de séance : Madame Audrey MENEGHETTI

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

- 1) Règlement budgétaire et financier
- 2) Budget Communal
 - a) Compte de gestion 2022
 - b) Compte administratif 2022
 - c) Affectation des résultats
 - d) Budget Primitif 2023
- 3) Budget annexe Commerces
 - a) Compte de gestion 2022
 - b) Compte administratif 2022
 - c) Affectation des résultats
 - d) Budget Primitif 2023
- 4) Taux de fiscalité directe locale 2023

- 5) Vote des subventions aux associations
- 6) Création d'un poste au grade de technicien
- 7) Renouvellement de la convention d'accueil à la piscine d'Escaudain
- 8) Convention de participation financière pour la viabilisation de 7 parcelles
- 9) Tarifs cavurnes
- 10) Cadeau fête des mères et fêtes des pères 2023
- 11) Repas des aînés 2023
- 12) Convention avec le département pour la réalisation d'un plateau surélevé et à son entretien ultérieur rue "Paul Vaillant Couturier"
- 13) Convention avec le département relative à la création de 3 écluses et à leur entretien ultérieur rue "Paul Vaillant Couturier"
- 14) Travaux de sécurisation : création d'un plateau surélevé rue Gabriel Péri (amendes de police)
- 15) Travaux de sécurisation : création d'un plateau surélevé carrefour rue Rouget de l'Isle et rue d'Etienne d'Orves (ASRDA)
- 16) Questions et informations diverses.

Conformément à l'article 13 du règlement intérieur du conseil municipal modifié, les observations suivantes ont été reçues par écrit :

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles.

Sans observations, le procès-verbal est arrêté.

La secrétaire de séance,
Audrey MENEGETTI



Le Maire,
Claude REGNIEZ

